



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contribution versée par l'État à l'office public de la langue occitane

Question écrite n° 3009

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge Mme la ministre de la culture sur l'office public de la langue occitane. L'État et les anciennes régions Aquitaine et Midi-Pyrénées se sont associés pour créer l'office public de la langue occitane en 2015. Aussi, elle souhaiterait connaître l'évolution du montant de la contribution versée chaque année par l'État à l'office public de la langue occitane depuis sa création.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attentif à l'Office public de la langue occitane, à la création duquel il a activement contribué. La ministre de la culture entend poursuivre cet effort, qui permet à la langue occitane d'avoir aujourd'hui un opérateur reconnu. Le ministère de la culture soutient ainsi le développement de l'Office public de la langue occitane par une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 euros. Par ailleurs, la ministre a souhaité que ses services participent cette année au programme d'activités de l'Office par un soutien supplémentaire s'élevant à 18 000 euros ; cette somme a vocation à aider les opérateurs de terrain (Congrès permanent de la langue occitane, Institut fédéral d'études occitanes). Au-delà de cette participation financière, le ministère de la culture accompagne la structuration de cet établissement, dans le cadre d'un dialogue étroit et constant avec l'équipe de l'Office public de la langue occitane et les élus de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, contribuant à faire de cet Office un instrument de la politique de l'État en faveur de la langue occitane. Aux côtés du ministère de la culture, le ministère de l'éducation nationale contribue également au fonctionnement de cet Office par la mise à disposition d'un agent de catégorie A.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3009

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5660

Réponse publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 5021